

## Union populaire républicaine Énergie : le cauchemar européen



Brieuc du Halgouët

Bien que l'énergie ne relève pas de la stricte compétence de l'UE, on peut constater une influence majeure des traités européens dans le façonnage — ou plutôt le démantèlement — du secteur énergétique, notamment en France.

Faisons d'abord le constat d'une destruction progressive de ce secteur, du moins en France. Les producteurs d'électricité obéissent désormais à la logique financière au lieu de rechercher la fiabilité d'alimentation et la sécurité de l'outil nucléaire. Le prix de l'électricité grimpe pour financer de coûteux investissements dans l'énergie « verte ». Des pans entiers de l'industrie française sont vendus à l'étranger et démantelés : tout le parapétrolier est dans des mains américaines, italiennes, anglaises ou norvégiennes. La France doit quémander les turbines de ses centrales (et des sous-marins) à General Electric, qui ferme les usines rachetées. EDF est en quasi faillite et rogne constamment et dangereusement sur les effectifs des centrales, tandis que celles-ci vieillissent et que leur plan de renouvellement tarde à voir le jour.

Voyons en quoi notre appartenance à l'Union européenne est LE facteur déterminant de cette situation catastrophique.

1) L'article 106 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) impose la mise en concurrence des services publics, et pousse à la privatisation de nos unités de production et des réseaux : Gaz de France est devenu ENGIE, et EDF est en cours de privatisation, à commencer par les barrages. Tous ceux qui appellent à un État stratège et structurant sont en opposition de

fait avec les traités européens, par exemple le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, lors d'une conférence à la maison des polytechniciens, en début d'année. Le patronat français serait-il pro-Frexit? Effectivement, un monopole bien géré est l'optimum économique, notamment pour les secteurs de réseau, n'en déplaise aux néolibéraux. Plusieurs économistes ont démontré les erreurs logiques des théories libérales [1]. C'est de plus en accord avec la tradition française d'égalité d'accès aux services publics et de péréquation, dont l'accès à l'électricité et au gaz.

2) Combiné avec l'article 106, l'article 63 TFUE — qui prescrit la libre circulation des capitaux — conduit au dépeçage de l'industrie et à sa vente à des intérêts étrangers. En France, nos champions industriels de l'énergie ont été privatisés et vendus : Alstom, Technip et Coflexip, ETPM (le pionnier de l'*offshore* pétrolier), Sofresid et Bouygues Offshore (maintenant en mains italiennes), etc. Total se soucie-t-il de l'industrie française? La Cogema sera-t-elle vendue aux Chinois? Même quand le gouvernement veut défendre les intérêts français contre la rapacité de groupes étrangers (réflexe naturel qui est pourtant présenté comme ringard), le commissaire européen à la concurrence réduit les annonces fracassantes de Montebourg et consorts au rang de rodomontades. L'UE n'est pas la seule responsable : elle bénéficie de la collaboration des dirigeants français de ces entreprises, qu'ils fussent achetés, soumis au chantage (Alstom) ou qu'ils oublient de défendre les intérêts nationaux. Rappelons cette citation terrible de Sir Christopher Soames, gendre de Churchill : « Il

faut toujours mettre un Français à la tête d'un organisme international. C'est le seul à ne jamais défendre les intérêts de son propre pays.»

3) L'UE impose par ailleurs une pression financière sur les États qui les pousse à avoir une attitude prédatrice sur ses propres entreprises. Il y a 3 ans, EDF s'est endettée de 4 milliards supplémentaires pour payer autant de dividendes à l'État. À part les banquiers, tout le monde y perd. Cette situation d'État impécunieux résulte en particulier de la fraude fiscale massive (soustrayant du budget de l'État français de l'ordre de 100 milliards d'euros par an). Cette fraude est légalisée par la libre circulation des capitaux (article 63 TFUE) qui permet aux multinationales de localiser leurs bénéfices dans le pays le plus attractif fiscalement, comme l'Irlande ou le Luxembourg qui ont des taux d'imposition très faibles voire nuls.

4) Autre déception, pour les tenants de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> : aucune politique européenne n'a donné de résultat positif. Le marché de droits d'émissions de CO<sub>2</sub> est au mieux inefficace. La libéralisation du secteur, accompagnée de la course aux renouvelables, conduit à des absurdités telles que des prix *spot* négatifs. En Allemagne, champion de la transition énergétique, la facture des particuliers a doublé alors que le recours massif au lignite maintient le niveau des émissions de CO<sub>2</sub> et pollue toute l'Europe de particules fines. Sans parler de la déstabilisation du réseau électrique des pays voisins.

5) L'euro était censé devenir une monnaie de réserve et faire contrepoids à l'hégémonie du dollar, notamment dans les transactions de pétrole et gaz. Résultat? Le dollar reste roi et les exportateurs de pétrole qui songent à se passer du dollar ont bien noté le sort réservé à Saddam Hussein et Mouammar Kadhafi.

6) Alors, peut-on changer l'Europe, comme nous le promettent inlassablement depuis 40 ans les candidats aux élections européennes? C'est impossible en vertu de l'article 48 du TUE, qui prévoit que toute modification des traités européens requiert l'unanimité des États membres.

7) Il existe donc une seule solution pour restaurer la souveraineté de la France, en matière de politique énergétique comme dans les autres domaines : sortir de l'UE par l'article 50, ce que les Britanniques ont mis en œuvre; c'est ce que propose l'Union populaire républicaine (UPR), et elle seule, depuis 12 ans. C'est sans doute aussi le choix que les Français exprimeraient dans un référendum si la question leur était posée, comme l'a reconnu le président de la République lui-même, interviewé en janvier 2018 par la BBC. Encore faudrait-il que les médias laissent les tenants de cette option s'exprimer librement (François Asselineau, président fondateur de l'UPR, n'est jamais invité par les grands médias français, à commencer par les chaînes de radio et télévision publiques; ses analyses connaissent pourtant un grand succès sur Internet et les réseaux sociaux), et que les européistes cessent d'attaquer les choix démocratiques comme cela se produit actuellement au Royaume-Uni, et s'est produit en France : en 2007, Nicolas Sarkozy a piétiné le référendum de 2005, faisant adopter le traité de Lisbonne par les parlementaires, alors que 55 % des Français avaient rejeté le même texte, intitulé Constitution européenne.

Concluons : l'Union européenne institue le cadre propice à la destruction du secteur énergétique des pays membres, notamment en France. Les bénéficiaires sont les pays « tiers », extérieurs à l'Europe, qui peuvent prendre des participations (Goldman Sachs concurrence ainsi Gaz de France, alias ENGIE) ou racheter des actifs et en rapatrier la production, même quand il s'agit d'actifs stratégiques. Il serait temps de réaliser que la construction européenne n'est qu'un piège qui profite à ce que de Gaulle appelait le « fédérateur extérieur » [2].

**Briec du Halgouët, 45 ans, est polytechnicien et ingénieur de l'ENSPM. Il a passé la majeure partie de sa carrière dans l'industrie pétrolière, dont neuf ans chez Subsea7.**

[1] Steve Keen, *L'imposture économique*, traduction française par Gaël Giraud, Ed. de l'Atelier, p. 136.

[2] Conférence de presse du 15 mai 1962. De Gaulle désignait ainsi, sans les nommer, les États-Unis. Disponible sur ina.fr.